
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants:

13

Séance du 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 07 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Sont présents: PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, BECK Jean Marie, ANTOINE Michel, BUVET Robert, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, MOUMNI-TRAUSCH Audrey, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

Représentés: EHLINGER Céline

Excuses: MAGNETTE Jennifer, FORIN Jérôme

Absents:

Secrétaire de séance: TE DUNNE Christophe

1-Subventions Association ELA- 20201013DCM01

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association ELA de 150.00€

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'unanimité, la somme de 150.00€ à l'association ELA.

2- Délégation du Conseil Municipal au Maire : convention-20201013DCM02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :

- décider la conclusion de conventions et de signer tous les dossiers afférents aux conventions.

3- Convention de prestations de services pour le contrôle des bornes incendie- 20201013DCM03

M le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention entre la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs et La Commune de PAGNY SUR MEUSE.

Au titre de son pouvoir de police, le Maire doit s'assurer de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie. Cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité et au fonctionnement des points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie et de secours. Les points d'eau doivent donc être

périodiquement contrôlés et entretenus, la loi oblige les collectivités à s'assurer du bon état de fonctionnement des hydrants au moyen d'un contrôle annuel.

La CC-CVV a proposé aux communes qui le souhaitaient de fournir une prestation de service pour opérer les contrôles des bornes incendie par les agents techniques de la CC-CVV et du matériel qui seraient acquis par la structure intercommunale.

La Communauté de Communes fournit des prestations à la commune de PAGNY SUR MEUSE pour le contrôle des bornes incendie situées sur son territoire soit bornes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la passation de la Convention Incendie avec la CC-CVV.

4- Destination des coupes 23b, 24b, 25b et Délivrance de la coupe 7-20201013DCM04

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la :

B/ Destination des Coupes

I/ Vente sur Pied, régie FP et délivrance des houpriers

Pour les coupes suivantes : 23b, 24b,25b

1. L'exploitation en régie des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 pour les grands érables, frênes, alisiers, merisiers, poiriers. L'exploitation en régie sera confiée à des entrepreneurs et bûcherons. L'ONF est chargé du cubage, du classement et du lotissement des bois destiné à la vente de bois façonnés.

2-La délivrance à la commune des houpriers pour la coupe 23b,24b,25b sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge et M LAMOTTE Dimitri).

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu.
- le délai d'exploitation (abattage et débardage) au 15/10/24

4/ Délivrance seule des bois d'une parcelle

Pour la coupe suivante : 7

1/ La délivrance à la commune des houppiers du taillis, des petits arbres de qualité chauffage selon la ou les options offertes ci-dessous :

L'exploitation pour les coupes suivantes 7, sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge et M LAMOTTE Dimitri).

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu.
- le délai d'exploitation (abattage et débardage) au 15/10/24

5- Règlement affouagiste 2020 -2021- 20201013DCM05

Monsieur BECK, conseiller délégué, informe que les prochaines d'affouages seront au JURÉ, Parcelles 19 et 11. Les garants sont M BECK Jean-Marie, Serge BEGARD et Dimitri LAMOTTE. Monsieur BECK informe que la part de stère reste à 5.00€, propose de reconduire le règlement là où auront lieu les affouages 2020 - 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'affouages 2020 - 2021

6- Travaux Salle des Fêtes- 20201013DCM06

Monsieur Le Maire présente les devis de travaux pour la remise en état des toilettes dont création d'une toilette handicapé de la Salle des Fêtes :

- Devis 26 236.22€ TTC soit 21 938.52€ HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les travaux avec l'entreprise BOURBONNAIS.

7- Travaux divers- 20201013DCM07

Monsieur Le Maire présente les devis de travaux suivants :

- Salle de bains 40 Grande Rue
Devis PFIFFELMANN 6757.70 HT - 7433.47€ TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider et d'effectuer les travaux.

8- Composition de la commission électorale- 20201013DCM08

Le conseil municipal, désigne les membres suivants à la commission électorale :

**GUERIN SYLVINE
TE DUNNE CHRISTOPHE
MAGNETTE JENNIFER
BECK JEAN-MARIE
EHLINGER CELINE
LEDERLE MYRIAM
LAFFAILLE JOCELYNE
TOURET BERNARD**

9- Achats de terrain- 20201013DCM09

M le Maire présente la demande d'achat de terrains de Mme RENAUD.

Le 1er terrain se situe près du Mont, cadastré ZD88 de 2270 m² au prix de 1800.00€ (environ 0.80€). Il est classé au PLU en zone N (naturelle non constructible).

D'autres terrains sont aussi à vendre, M le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à acquérir ces différents terrains pouvant ultérieurement servir à des échanges de terrains ou à des projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité, l'achat du terrain ZD 88 et autorise M le Maire à acquérir les autres terrains.

10- Aide aux commerces locaux- 20201013DCM10

M le Maire présente le projet de soutien aux commerces locaux.

Le principe est d'offrir à chaque foyer six bons d'achat d'une valeur de 5€ chacun , soit 30€ au total , à utiliser uniquement dans les commerces du village au titre des étrennes 2021.

Il faut mettre en place cette action, définir son cadre d'action, ses modalités rencontrer les différents commerces, préparer la communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider cette aide.

Mme GUERIN - M BECK - M BUVET - Mme LAFFAILLE - Mme BOULET se chargeront de la mise en place de cette action.

11- Questions et informations diverses

- **Règlement intérieur** : une proposition de règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal sera envoyée par mail aux élus. Une réunion de travail est prévue le 04/11/2020 à 18h00 en mairie afin de débattre des points facultatifs.
- **Plan de Sauvegarde Communal (PCS)** : une réunion de travail sera proposée à Mme LEDERLE et M ANTOINE pour travailler avec Mme LAMM sur l'élaboration de ce plan.
- **Distribution des poubelles** : Les services techniques ont distribué ce lundi 12/10 les poubelles jaunes de 240L pour les foyers composés de 2 pers et plus (La CC-CVV avait livré les poubelles le lundi 05/10).

Une campagne d'informations par la CC-CVV sera distribuée prochainement. Le site Internet de la Mairie résume les informations connues à ce jour et déjà divulguées dans les Echos municipaux d'Octobre.

Les poubelles de 120L pour les personnes seules seront bientôt livrées. Les élus les distribueront.

Un temps d'adaptation sera nécessaire à la mise en place de la nouvelle organisation de collecte des déchets à partir du 1er novembre.

Pour les composteurs, le marché à la CC-CVV est relancé, il faudra patienter jusque 2021.

- **Plantation à l'ancien terrain de foot** : L'ONF plantera des arbres à cet endroit mi-novembre. Il faut mettre du terreau lors de cette plantation. Une date sera communiquée aux élus dès qu'il faudra intervenir pour déposer le terreau.
- **Mme GUERIN**, adjointe à l'eau, informe qu'elle fera une prochaine réunion de travail sur le règlement de l'eau et assainissement.

- Mme LAFFAILLE, conseillère municipale, évoque l'**abattage des arbres le long de la RN4**. Elle explique que désormais la vue est totalement dégagée et pourrait engendrer encore plus de gêne. M le Maire répond qu'il a contacté aussitôt la DIR- EST. Ces derniers ont répondu qu'il était nécessaire de le faire car la visibilité était mauvaise, l'évacuation des eaux de la chaussée se faisait mal et que l'entretien du talus aurait dû être fait depuis longtemps.
- **Le pont près du parc de la grenouille** est le point de passage des camions, le Service Technique ira vérifier s'il est adéquat aux passages des PL.
- **Entreprise ESKA** : Une question de l'opposition municipale vise l'hypothétique pollution du ruisseau des marais par l'entreprise ESKA dont le directeur est adjoint au maire.

Les faits se sont déroulés en début d'année à une période de fortes pluies et lors des travaux de nettoyage du ruisseau par le CEN le long de l'usine. L'eau du ruisseau a été noircie (terre noire des marais ou vase résiduelle du ruisseau ?) et de nombreux petits alevins sont morts par asphyxie probable.

Une situation analogue s'était produite dans le ruisseau du Bas des Rues lors de la pose canalisations pour d'assainissement. De nombreux poissons étaient morts suite à la poussière calcaire qui s'était déversée dans le ruisseau et avait asphyxié les poissons. Une eau sale n'est pas synonyme de pollution ou de toxicité. Le ruisseau à proximité de l'usine avait été surveillé dans les jours et semaines suivantes (encore aujourd'hui par des promeneurs) et des analyses d'eau des installations avaient été effectuées.

Des analyses sont obligatoires pour l'entreprise : certaines sont prévues, d'autres se font sans que l'entreprise soit prévenue, d'autres à la demande de l'entreprise comme cela a été le cas lors de l'événement de début d'année.

A ce jour et à la connaissance du maire, rien de répréhensible. Rappelons que l'entreprise est surveillée par la DREAL qui n'est pas réputée être très conciliante en matière de pollution.

A ce jour, la population piscicole du ruisseau a explosé et des familles de canards nichent.

Le maire met à disposition tous les comptes-rendus des commissions de suivi de site (CSS) qui contiennent les rapports d'analyse. La prochaine CSS (avec sous-préfet, Dreal, associations environnementales, ...) sera l'occasion d'apporter des éclaircissements à ceux qui connaissent mal les contraintes imposées à l'entreprise

et s'interrogent sur la sécurité environnementale de l'entreprise et ainsi couper court aux rumeurs.

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
GUERIN Sylvine		M A G N E T T E Jean-Marc	
MAGNETTE Jennifer	Excusée	BECK Jean-Marie	
ANTOINE Michel		BUVET Robert	
FORIN Jérôme	Excusé	LEDERLE Myriam	
BOULET Julie		EHLINGER Céline	représentée par GUERIN Sylvine
MOUMNI-TRAUSCH Audrey		TOURET Bernard	
LAFFAILLE Jocelyne			